

La Voix de l'Ain

Vendredi 5 Avril 2024

CYBERSÉCURITÉ

La loi sur la protection de l'espace numérique adoptée

Le Sénat a adopté, ce mardi 2 avril 2024, par 302 voix « pour » et 2 voix « contre », les conclusions de la commission mixte paritaire (CMP) sur le projet de loi visant à réguler et à sécuriser l'espace numérique. La CMP, dont le sénateur aindinois Patrick Chaize a été l'un des rapporteurs, a examiné les 63 articles restant en discussion du texte. La commission mixte paritaire est parvenue à un accord le 27 mars, après près de quatre heures de réunion, plusieurs suspensions et des négociations difficiles. « Je note le travail effectué dans les deux Chambres afin de préciser le déploiement du « filtre anti-arnaques » dont l'objectif est de lutter contre les actes de cyber-malveillance qui « polluent » notre quotidien », a déclaré Patrick Chaize. Le sénateur aindinois retient les avancées obtenues en matière de régulation du marché de l'informatique en nuage (cloud), « l'objectif étant d'établir un environnement concurrentiel plus sain afin de donner l'opportunité à nos entreprises françaises et européennes de se développer davantage. »